

mon avis, les mots «qu'il juge nécessaires» sont, en réalité, pléonastiques et je ne pense pas qu'ils servent à grand-chose. Ma seule raison d'hésiter un peu, bien que je ne crois pas que j'hésiterais bien longtemps, c'est que ces mots sont consacrés par l'histoire et peuvent avoir une signification cachée que j'ignore. Néanmoins, en ce qui me concerne, je ne vois aucune différence tant dans l'intention que dans la signification de cette disposition si l'on veut supprimer les mots «qu'il juge nécessaires».

M. le président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'amendement est adopté.)

L'article modifié est adopté.

Les articles 3 à 5, inclusivement, sont adoptés.

Les annexes sont adoptées.

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant: Quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

LE CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA

CRÉATION ET ATTRIBUTIONS

L'hon. C. M. Drury au nom du premier ministre propose la 2^e lecture du bill n° C-149, prévoyant l'établissement d'un Conseil des sciences du Canada.

—Monsieur l'Orateur, en proposant la deuxième lecture du bill relatif au Conseil des sciences du Canada, je voudrais signaler à la Chambre quelques aspects des attributions proposées et du fonctionnement du Conseil ainsi que certaines autres questions permettant de comprendre l'objectif visé.

Depuis nombre d'années, on fait souvent état, dans les journaux et ailleurs, des montants d'argent affectés par le gouvernement canadien à la recherche et au développement au pays, tout en les comparant assez souvent de façon défavorable aux montants octroyés aux mêmes fins par les États-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays. Il me semble utile d'étudier brièvement l'attitude adoptée dans le passé pour juger des tendances et pour mettre en perspective la situation actuelle ou celle que nous pouvons raisonnablement entrevoir pour les années prochaines.

[L'hon. M. Sharp.]

• (7.50 p.m.)

Aux États-Unis, les dépenses gouvernementales affectées à la recherche et au perfectionnement, peu importantes au début du siècle, ont augmenté petit à petit jusqu'au début des années 50. En 1953, elles atteignaient en tout environ 3 milliards de dollars par année. A cette époque, l'élan était si bien amorcé que les dépenses à ce titre s'augmentaient chaque année de sommes considérables, jusqu'à ce qu'en 1964, le montant global atteigne 15 milliards de dollars par année. A l'heure actuelle, tout indique qu'un stade de nivellement a été atteint et que toute expansion future comportera au plus un rajustement effectué en fonction de l'inflation et d'un raffinement du matériel. On ne prévoit pour la prochaine année, semble-t-il, que peu ou point d'augmentation et même une légère diminution, en raison de l'achèvement d'importantes installations d'équipement. Les dépenses aux États-Unis représentent environ 15 p. 100 du budget national ou à peu près 3 p. 100 du produit national brut. Reste à savoir si c'est là la proportion exacte, ultime ou maximum des fonds de l'État à affecter à la recherche et au perfectionnement mais, pour le moment du moins, c'est, semble-t-il, la proportion de ressources que les Américains sont disposés à consacrer à cette fin.

Au Canada, la situation est essentiellement la même, mais avec un décalage de 10 à 15 ans peut-être. Malgré l'absence de données statistiques complètes, il est notoire qu'au cours du premier quart de siècle, la somme affectée par le gouvernement à la recherche et au perfectionnement était très peu élevée. On estime notamment qu'en 1939, le montant global atteignait environ 7 millions de dollars par année. Pendant la Seconde Guerre mondiale, ce montant s'est accru sensiblement et en 1953, il excédait 100 millions, dont 5 millions ont été versés aux universités. Le Canada aborde maintenant une période d'expansion rapide dans ce domaine que les États-Unis ont connue il y a plus d'une décennie. En 1964-1965, les dépenses s'établissaient à 330 millions de dollars, à peu près 4.6 p. 100 du budget fédéral et moins d'un tiers environ de la proportion comparable aux États-Unis. Tout semble indiquer que d'ici dix ans, il est possible que la proportion des ressources que les Canadiens devront être prêts à affecter à la recherche et au perfectionnement, si nous voulons améliorer ou même maintenir notre situation dans les sciences et la technologie sur le plan international, devra être trois fois plus considérable que maintenant. La proportion exacte ne saurait être annoncée d'avance, évidemment, mais elle sera établie